



Décision n° CODEP-DEU-2025-035318 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 26 juin 2025 portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement et modifiant la décision n° CODEP-DEU-2024-027225 du 1^{er} juillet 2024 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-25 et R. 1333-26 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment les sections 3 et 4 du titre II ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2024-027225 du 1^{er} juillet 2024 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

Vu les demandes présentées par les laboratoires figurant en annexe II de la présente décision ;

Vu l’avis émis par la commission d’agrément des laboratoires lors de sa réunion du 12 mai 2025 ;

Considérant ce qui suit :

1. La présente décision fixe la liste des laboratoires agréés, dans les conditions qu’elle prévoit, pour réaliser des mesures de radioactivité de l’environnement. Elle précise également les types d’agrément, selon les différentes matrices environnementales et les mesures réalisées, et la durée de leur validité.

2. Elle corrige, par ailleurs, la décision du 1^{er} juillet 2024 susvisée qui comporte deux erreurs matérielles.

Décide :

Article 1^{er}

Les laboratoires figurant en annexe II sont agréés dans les conditions définies à l’article 2 pour effectuer les mesures de la radioactivité de l’environnement mentionnées à l’article R. 1333-25 du code de la santé publique.

Article 2



Les catégories d'agrément correspondant aux différentes matrices environnementales analysées et aux mesures effectuées par les laboratoires sur ces matrices sont définies dans la grille figurant en annexe I.
Les agréments sont accordés pour la réalisation des mesures définies dans les tableaux de l'annexe II, pour les matrices indiquées en titre de chaque tableau et pour les dates de validité figurant en regard des mesures sur lesquelles porte l'agrément.

Article 3

La décision du 1^{er} juillet 2024 susvisée est ainsi modifiée :

1° Dans le tableau 2 de l'annexe II, dans la ligne relative au laboratoire ALGADE/LAE, les mots : « 30/06/2025 » sont remplacés par les mots : « 30/06/2029 » ;

2° Dans le tableau 2 de l'annexe II, dans la ligne relative au laboratoire ALGADE/LED, les mots : « 30/06/2029 » sont remplacés par les mots : « 30/06/2025 ».

Article 4

La liste des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection*.

Article 5

La présente décision entre en vigueur à la date du 1^{er} juillet 2025.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 26 juin 2025.

Signée par

Pour le président de l'ASNR et par délégation,
l'inspecteur en chef

Christophe QUINTIN

Annexe 1
à la Décision n° CODEP-DEU-2025-035318 du 26 juin 2025
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

Grille des catégories d’agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

L’agrément d’un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- Le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 7)
- La catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux – Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet, ...	Type 2 : Matrices sols – Terres, sédiments, boues, ...	Type 3 : Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambiant (sol/air)	Type 7 : Denrées alimentaires pour contrôle sanitaire
_01	Radionucléides émetteurs $\square > 100$ keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-	7_01
_02	Radionucléides émetteurs $\square < 100$ keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-	7_02
03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-	-
04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-	-
05	^3H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-	-
06	^{14}C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-	-
07	$^{90}\text{Sr}/^{90}\text{Y}$	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-	-
_08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	4_08	-	-	-
_09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-	-
_10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-	-
_11	^{226}Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	-	^{222}Rn : 5_11	-	-
_12	^{228}Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	-	^{220}Rn : 5_12	-	-
_13	Isotopes Pu, Am, ...	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-	-
_14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-	-
15	Gaz rares	^{222}Rn : 1_15	-	-	-	5_15	-	-
16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16	-
_17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-	-

Annexe 2
à la Décision n° CODEP-DEU-2025-035318 du 26 juin 2025
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement

Tableau 1 : Agréments pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « eau » (type 1)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eau » (type 1)																	Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/LAE	Bessines-sur-Gartempe (87)			X		X ⁴													01/07/2025	30/06/2029
CARSO LSEHL	Vénissieux (69)			X															01/07/2025	30/06/2029
Eurofins Eichrom Radioactivité	Bruz (35)			X															01/07/2025	30/06/2029
Framatome (ex FBFC)	Romans (26)			X															01/07/2025	30/06/2029
LABÉO Manche	Saint Lô (50)			X															01/07/2025	30/06/2029
Orano CE Malvési	Narbonne (11)			X															01/07/2025	30/06/2029
Orano CE Tricastin/D3SE/LSE	Pierrelatte (26)			X															01/07/2025	30/06/2026
Orano R – La Hague	Beaumont-Hague (50)			X															01/07/2025	30/06/2029
PEARL	Limoges (87)			X															01/07/2025	30/06/2026

4 : Mesure dans les eaux salines

Tableau 2 : Agréments pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « sol » (type 2)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « sol » (type 2)																	Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ACRO	Hérouville Saint Clair (14)									X ¹	X ²	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
ALGADE/LAE	Bessines-sur-Gartempe (87)									X	X ²	X	X						01/07/2025	30/06/2030
ALGADE/LED	Bessines-sur-Gartempe (87)									X	X	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
ANDRA – centre de l’Aube	Soulaines-Dhuys (10)									X									01/07/2025	30/06/2030
CEA Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez-Durance (13)									X									01/07/2025	30/06/2030
CEA DAM Ile-de-France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)									X		X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
CEA Paris Saclay – Laboratoire du SPRE	Gif-sur-Yvette (91)									X		X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)									X		X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
CRIIRAD	Valence (26)									X ¹	X ²	X	X						01/07/2025	30/06/2030
Eurofins Eichrom Radioactivité	Bruz (35)									X	X ²	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
Framatome (ex FBFC)	Romans (26)									X								X	01/07/2025	30/06/2030
Institut de Physique des Deux Infinis IP2I/Labrador	Villeurbanne (69)									X ¹	X ²	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
LABÉO Manche	Saint Lô (50)									X	X	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
LAFARA (Univ. Toulouse III Paul Sabatier – OMP)												X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
LP2I Bordeaux (ex CENBG)	Gradignan (33)									X ¹	X ²	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
LPSC	Grenoble (38)									X ¹	X ²	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
Orano Mining CIME (ex SEPA/SAN)	Bessines-sur-Gartempe (87)									X	X	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
PEARL	Limoges (87)									X	X ²	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030
SUBATECH/SMART – Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)									X	X ²	X	X					X	01/07/2025	30/06/2030

1 : Mesures par spectrométrie gamma avec hypothèses sur les équilibres radioactifs

2 : Mesures de ²²⁸Th et ²³²Th par spectrométrie gamma avec hypothèses sur les équilibres radioactifs

Tableau 3 : Agréments pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « biologique » (type 3)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « biologique » (type 3)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
ALGADE/LED	Bessines-sur-Gartempe (87)													X					01/07/2025	30/06/2029

Tableau 4 : Agréments pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « denrées alimentaires » (type 7)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « biologique » (type 7)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
LVD 82	Montauban (82)	X	X																01/07/2025	31/12/2025